

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/10/2017	18/10/2017	F01117P0230

1. Intitulé du projet

Construction d'un relais nautique sur la Seine à Andrésy (78).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville d'Andrésy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hugues Ribault (maire)

RCS / SIRET

217 800 150 000 13

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales.	Projets soumis à examen au cas par cas : d) Zones de mouillages et d'équipements légers. Le projet prévoit la création de deux pontons de 108 m de long chacun, pour l'accueil de bateaux de plaisance. Chaque ponton sera ancré à 6 ducs d'Albe. Le projet n'est pas soumis à la nomenclature IOTA.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- la mise en œuvre de deux pontons de 108 x 2 mètres (composés de 9 tronçons) ancrés sur 6 ducs d'Albe par ponton ;
- la mise en place d'une passerelle reliant le quai existant à chaque ponton ;
- le raccordement en eau et électricité ainsi que éclairage des pontons ;
- la rénovation de la halte fluviale existante ;
- la création d'un bloc sanitaire et de commodités pour les plaisanciers.

4.2 Objectifs du projet

Afin d'augmenter l'offre de services aux plaisanciers, Voies Navigables de France (VNF) a décidé de créer des équipements légers de plaisance sur la Seine aval.

VNF a ainsi décidé de mettre à disposition un espace du Domaine Public Fluvial sur la Seine à Andrésy et lancé un appel à projets afin d'y aménager des équipements légers de plaisance et de les exploiter.

Cet appel à projets a été remporté par la Mairie d'Andrésy qui souhaite la création d'un relais nautique sur la Seine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1. installation de chantier
2. battage des pieux de la halte nautique
3. réalisation des fondations des passerelles côté berge
4. mise en place des pontons et des passerelles associées
5. mise en œuvre des équipements
6. repli de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements permettront d'accueillir des bateaux de plaisance et offriront des services aux plaisanciers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Premier ponton.....	108 m x 2 m
Deuxième ponton.....	108 m x 2 m
Ducs d'Albe (x12).....	Diamètre 508 mm; longueur 14,30 m.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Promenade du Dr. Giffard
78570 ANDRESY

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 56' 36 " N Lat. 02° 03' 23 " E

Point d'arrivée :

Long. 48° 58' 45 " N Lat. 02° 03' 32 " E

Communes traversées :

Andrézy.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

Une halte fluviale et un ponton sont déjà existants.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMÉN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Andrésy est soumise au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise, datant de juin 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à Mézières-sur-Seine (78), à 20 km à l'ouest du site du projet. Il s'agit du site n°FR1102013 de la « Carrière de Guerville ». C'est un site de la directive "Habitats, faune, flore".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit la création d'un bloc sanitaire (wc, lavabos, douche, laverie) et la mise en place d'une pompe pour récupérer les eaux usées des bateaux. Les eaux usées issues du bloc sanitaire et celles collectées par la pompe seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la ville.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet prévoit la création d'un bloc sanitaire (wc, lavabos, douche, laverie) et la mise en place d'une pompe pour récupérer les eaux usées des bateaux. Les eaux usées issues du bloc sanitaire et celles collectées par la pompe seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise à améliorer l'accueil et le service aux plaisanciers.

Le projet n'aura pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale en raison de la faible emprise des travaux et par le fait que toutes les mesures ont été prises dès la conception. Le projet ne présente pas un obstacle à l'écoulement des crues ni à la continuité écologique. En effet, selon la disposition retenue des 12 pieux par rapport à la berge, la section mouillée obstruée, dans les conditions les plus défavorables, représente moins de 1 % de la section mouillée de la rivière. De plus, les pontons seront alignés avec le ponton fluvial déjà existant.

Par ailleurs, le projet n'est pas soumis à la nomenclature IOTA.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Sont rajoutées avec les annexes obligatoires, dans le même fichier, le plan en coupe de l'aménagement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Andresy

le,

02 octobre 2017

Signature



LE MAIRE

Hugues RIBAUT

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



3. PHOTOGRAPHIES

Les 5 photos ci-dessous datent du 10 avril 2017.



Vue 1 : Promenade amont.



Vue 2 : Perré béton devant la promenade amont.



Vue 3 : Ponton actuel.

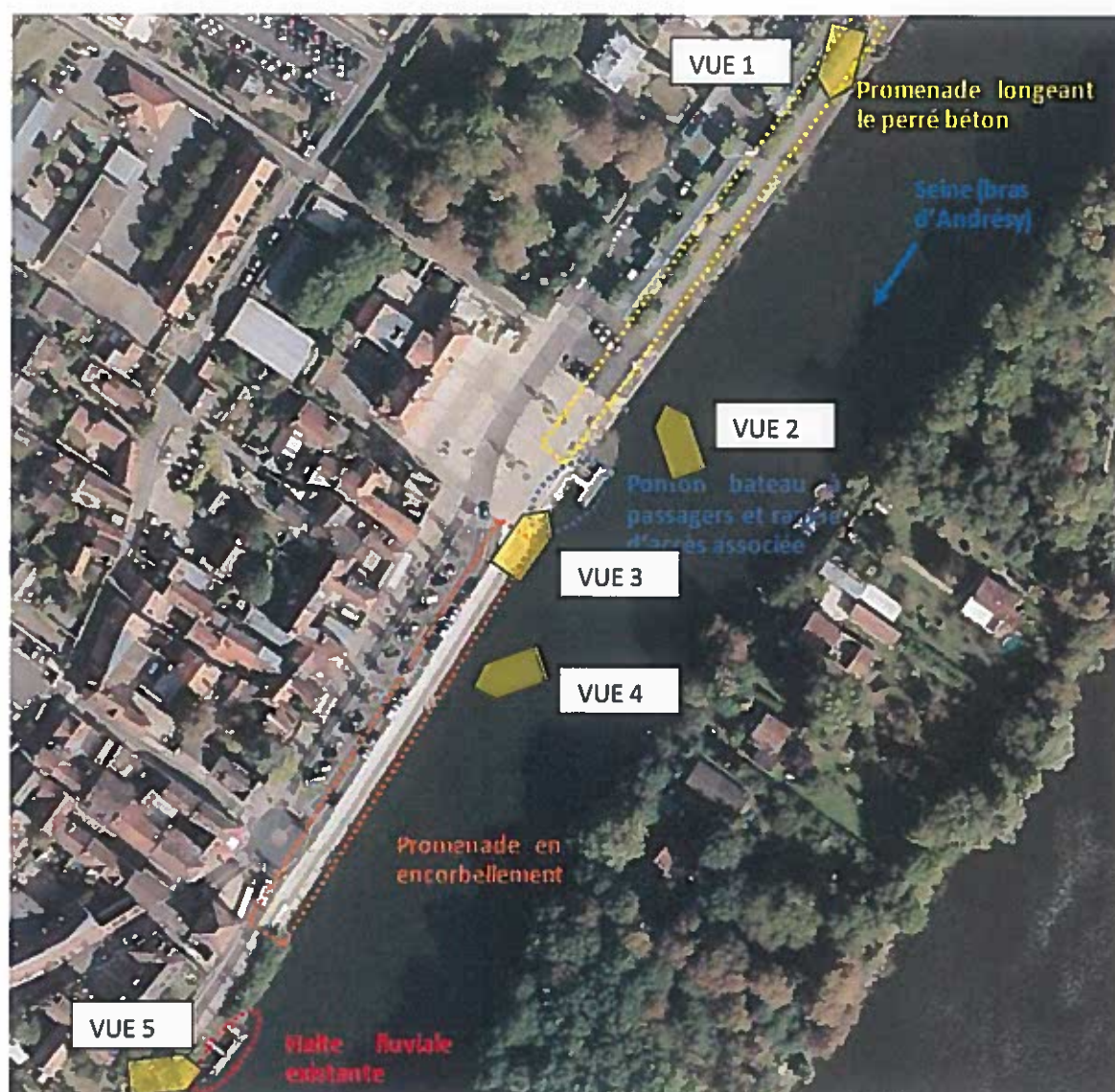


Vue 4 : Promenade en encorbellement.



Vue 5 : Halte fluviale actuelle.

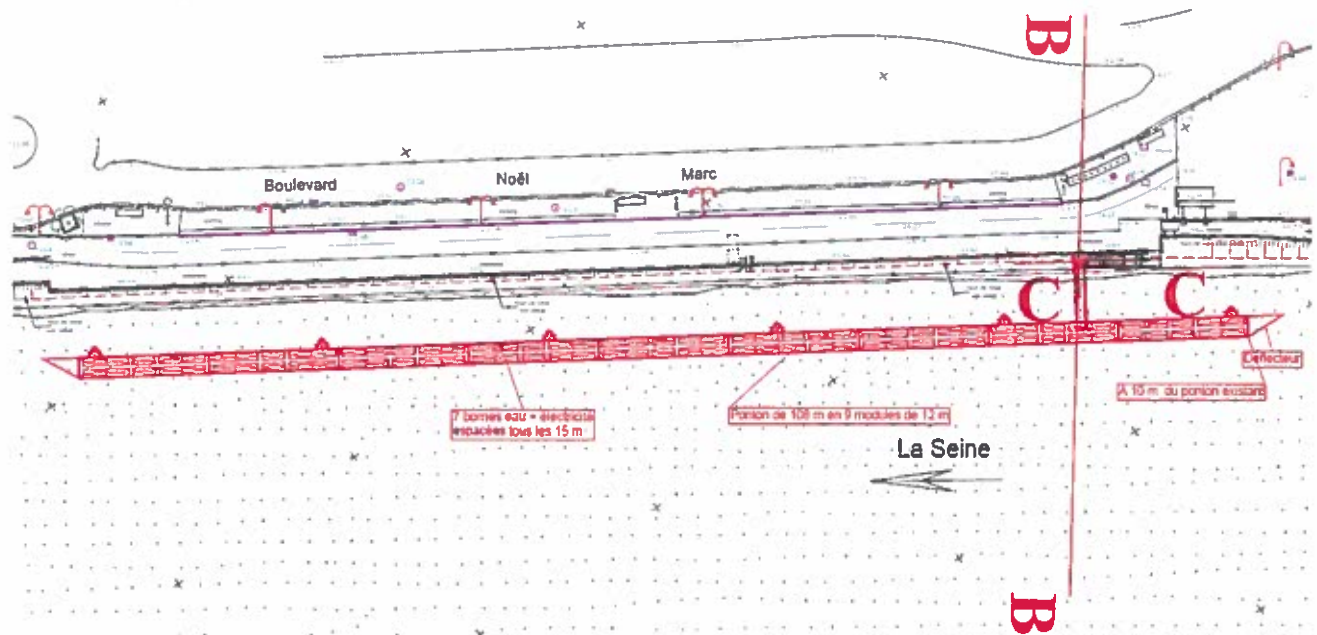
Une carte de localisation des prises de vue est présentée ci-dessous.



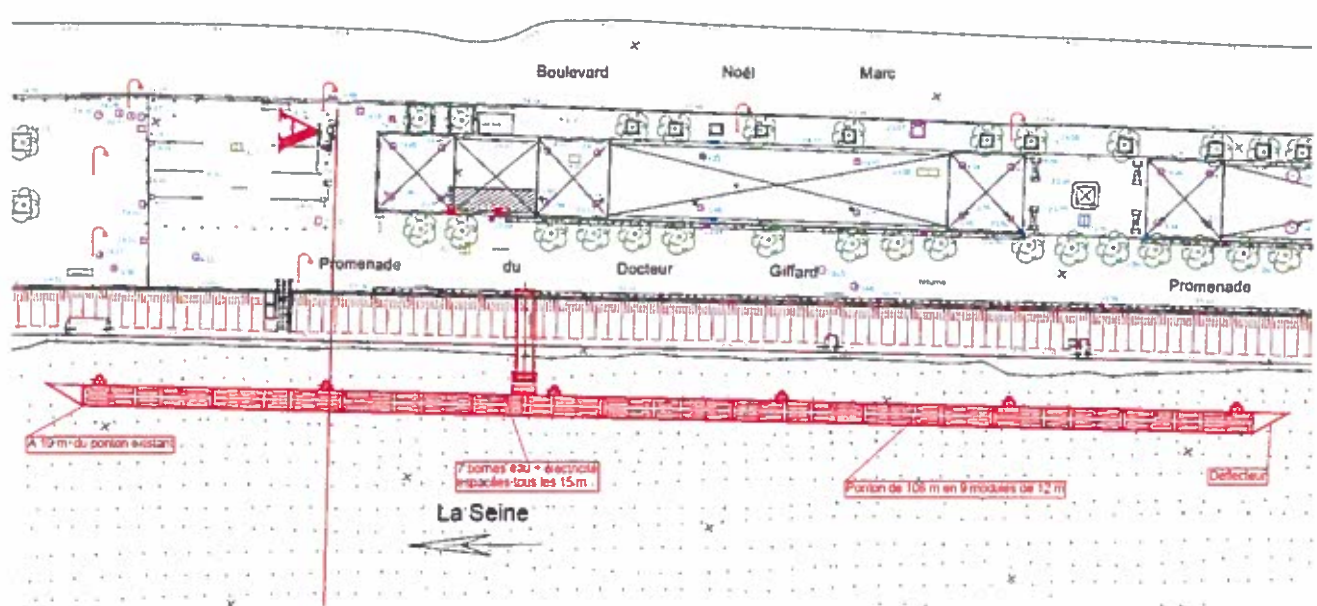
4. PLAN DU PROJET

Les schémas ci-dessous présentent le plan général du projet.

PONTON AVAL :



PONTON AMONT :



5. DISTANCE AU SITE NATURA 2000

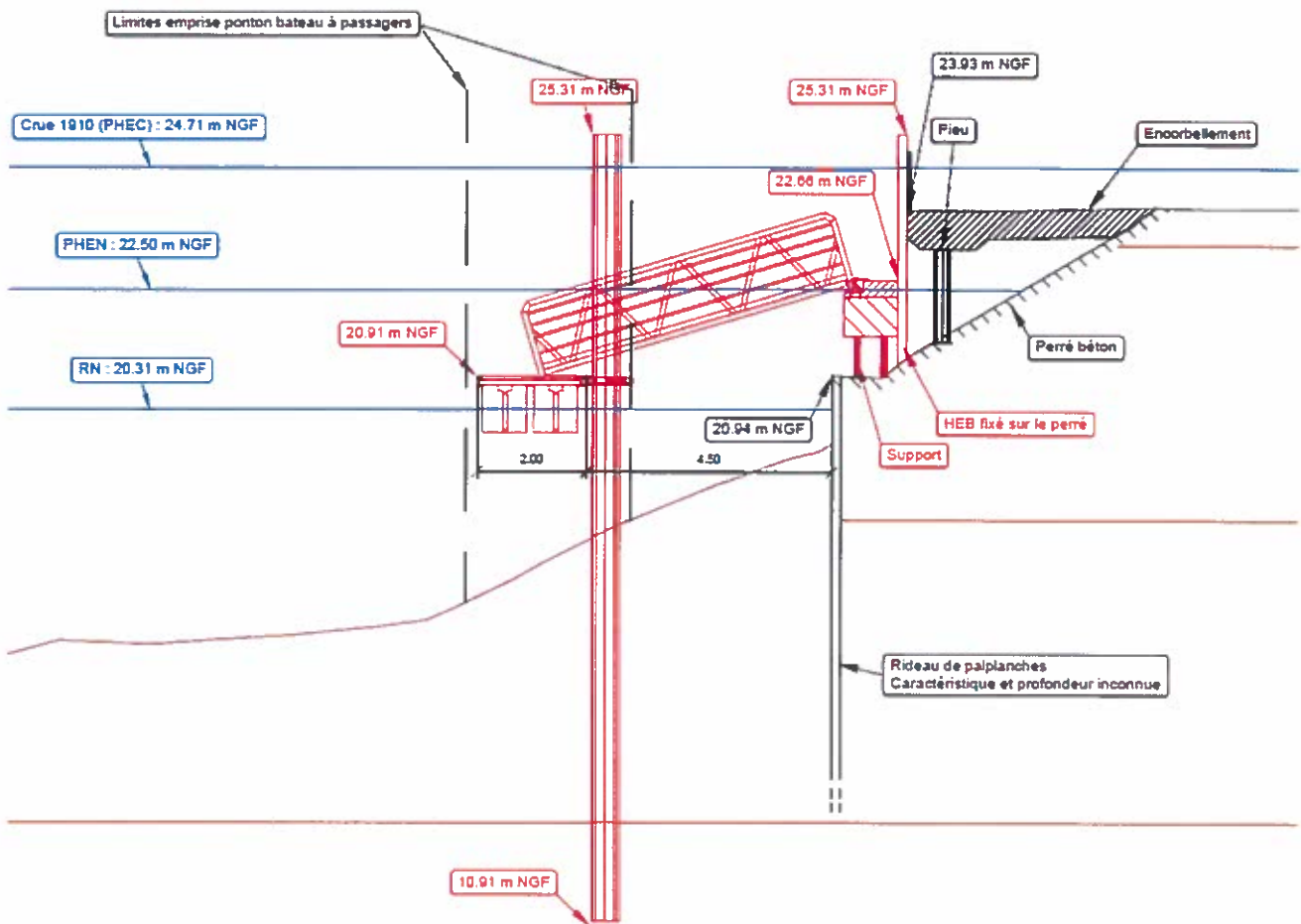
Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 20 km à l'ouest du projet.

Il s'agit du site n°FR1102013 de la « Carrière de Guerville ». C'est un site de la directive « Habitats, faune, flore ».



6. ANNEXES SUPPLEMENTAIRES

Est présentée ci-dessous, une coupe-type des aménagements.



Est présentée ci-dessous, des photo-montages.

